

Le café « A Piloni » de nouveau fermé

mardi 25 février 2020 08:11

RÉGION25/02/2020LIÈGE – HORECA

Le café « A Piloni » de nouveau fermé

A.BISSCHOP (AVEC L.G.)

<>

En janvier 2019, la justice liégeoise avait donné un coup de Kärcher dans le domaine de l'Horeca du centre-ville. Idris Ozcelik, le patron de sept brasseries liégeoises, dont « A Piloni », avait été placé sous mandat d'arrêt pour blanchiment dans le cadre de la gestion de ses sociétés et de ses brasseries. Ses établissements avaient été fermés, ils avaient attiré la convoitise de plusieurs acteurs du monde l'Horeca.

Après près de cinq mois de fermeture, un jeune couple avait rouvert le café mais seulement pour quelques jours. En effet, il avait été dribblé par l'homme d'affaires liégeois, Alain Geukenne. L'homme a investi de gros montants pour moderniser l'outil (NDLR : le bâtiment classé appartient à la Ville de Liège), installer un restaurant à l'étage, moderniser la terrasse pour faire du bistrot historique un endroit « classe » et convivial.

L'établissement semblait relancé mais depuis quelques semaines maintenant, il est de nouveau fermé. Et, visiblement, il n'est pas près de rouvrir ses portes. Alain Geukenne a préféré quitter le navire.

« Comme pour tous les autres cafés de la place du Marché, nous devons enlever la terrasse qui représente, tout de même, 50 % du chiffre d'affaires de l'établissement. Le café n'est pas grand et sans cette terrasse, l'affaire n'est pas rentable. »

Un problème administratif, relatif à la convention, modifie la donne.

Le bail est détenu par une société gérée par Idris Ozcelik. Alain Geukenne lui sous-louait le fonds de commerce. Or, dans son bail, Idris ne pouvait pas sous-louer le bâtiment qui appartient à la Ville de Liège. Elle lui a alors signifié cette erreur d'interprétation de la convention.

Idris Ozcelik est toujours sous le coup d'une instruction judiciaire pour blanchiment. Il ne peut donc pas exploiter lui-même « A pilori » et la convention ne lui permet pas de sous louer. La situation est donc inextricable.

« Des recours étaient possibles mais ils n'ont pas été effectués », explique encore Alain Geukenne. « Idris aurait pu envoyer un recommandé à la ville dans les trente jours qui suivaient la sous-location pour espérer obtenir une dérogation. Si la ville s'était opposée à la sous-location, un juge de Paix pouvait encore être saisi... »

Alain Geukenne aurait également pu reprendre le fonds de commerce mais avec la perspective d'une terrasse rentable qui s'envole, l'homme d'affaires

liégeois estimait que le prix demandé était trop élevé en regard du potentiel de l'établissement. Il a donc préféré limiter les dégâts et cesser son activité. « J'ai d'autres projets mais il est encore trop tôt pour en parler », lance-t-il.

Deux terrasses à démonter

Nous avons contacté la Ville de Liège pour connaître les tenants et les aboutissants de ce dossier. Sa version ne diffère que très peu celle d'Alain Geukenne.

« Nous n'avons pas dénoncé le bail mais nous avons envoyé, dans le deuxième semestre de 2019, un courrier à la société qui gère l'établissement », souligne-t-on à la Ville de Liège. « Dans ce courrier, nous rappelions que la sous-location était interdite et nous demandions de démonter les deux terrasses car elles ne respectaient pas les prescrits. Enfin, le bâtiment avait essuyé quelques dégradations engendrées par les travaux réalisés. Nous avons donc demandé que tout rentre dans l'ordre. » En attendant, l'un des cafés emblématiques de Liège, le premier sur la place du Marché mais aussi celui qui possède l'une des plus belles terrasses, est de nouveau fermé.